COMMUNE DE VIRY Haute-Savoie

DECISION MUNICIPALE n° DEC 2025_034

Portant approbation d'un contrat d'étude et de conseil en assurances

Le Maire de la commune de VIRY (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article R. 2122-8 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL 2022-049 du 6 septembre 2022 portant délégations prévues à l'article L.2122-22 du C.G.C.T. à Monsieur le Maire ;

Vu la proposition de la société PROTECTAS ;

Considérant la résiliation anticipée du marché d'assurance des risques statutaires par l'assureur actuel au 31 décembre 2025 ;

Considérant la nécessité de renouveler ledit marché et de recourir à cette fin à l'assistance d'une entreprise spécialisée ;

DECIDE

Article 1 : Objet
D'approuver le contrat d'étude et de conseil en assurances avec la société PROTECTAS, domiciliée 1 rue du Château – 35 390 GRAND FOUGERAY.
Les prestations sont les suivantes :
- Définition des besoins - diagnostic technique ;
- Consultation des assureurs ;
- Analyse des offres et attribution du marché ;
- Procédure complémentaire en cas d'infructuosité de la procédure ;
- Assistance à la mise en place des garanties.

Article 2 : Prix
Le coût forfaitaire des prestations est de 1 500,00 € HT,
Somme à laquelle il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

Article 3 : Durée
Le contrat est conclu jusqu'à la fin de l'étude et de l'assistance, estimée à la fin du 1er trimestre 2026.

Article 4 : Voies de recours
La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente décision, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Mesures de publicité :
Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

☒ Transmission à la préfecture le 18/07/2025

☒ Publication le 22/07/2025

☒ Notification le 21/07/2025
(Nom, prénom + signature)

Viry, le 17/07/2025

Pour le Maire absent,
Loreleï DUPONT
1ère adjointe au Maire

Signé le 17/07/2025